



Règlement Bana - Parents

1. Responsabilité des parents

Les parents restent responsables de leur enfant :

- avant la prise en charge par le Yaya
- après l'arrivée à destination.

Le parent s'assure que son enfant est prêt à l'heure convenue et qu'il respecte les règles de sécurité ainsi que les consignes du Yaya pendant le trajet.

2. Organisation de la prise en charge

Le parent et le Yaya conviennent ensemble :

- de l'horaire du trajet
- du point de prise en charge
- du point d'arrivée.

Le Yaya accompagne toujours l'enfant jusqu'à la porte de destination.

Lorsque la prise en charge a lieu à l'école ou sur un lieu d'activité extrascolaire, le parent s'engage à informer l'établissement et à autoriser le Yaya à reprendre son enfant.

Idéalement, l'enfant est confié à un adulte responsable à l'arrivée, sauf indication contraire donnée par le parent.

3. Communication avec le Yaya

Le parent s'engage à maintenir une communication claire avec le Yaya.

Le parent doit notamment :

- prévenir le Yaya en cas de modification d'horaire
- informer le Yaya en cas d'annulation de trajet
- rester joignable pendant le trajet.

Les échanges peuvent se faire par email, SMS ou via une messagerie choisie d'un commun accord.

4. Annulations et fiabilité des trajets

Les imprévus peuvent arriver et les trajets peuvent être annulés.

Cependant, des annulations de dernière minute répétées peuvent compromettre l'organisation des trajets et la confiance au sein de la communauté.

Dans ce cas, le Yaya peut décider de ne plus accepter de trajets avec la famille concernée.

5. Informations importantes concernant l'enfant

Le parent s'engage à informer le Yaya de tout élément important concernant son enfant, notamment :

- besoins spécifiques
- allergies
- difficultés particulières.

Ces informations permettent d'assurer l'accompagnement dans les meilleures conditions de sécurité.

6. Matériel et équipement

Le parent doit fournir l'équipement nécessaire au trajet de son enfant.

Selon le mode de transport :

À vélo

Le parent fournit :

- un vélo en bon état
- un casque
- un gilet de visibilité.

En covoiturage

Le parent doit fournir :

- un siège enfant ou un rehausseur si nécessaire.

En transports en commun

Le parent s'assure que son enfant dispose d'un titre de transport valide pour effectuer le trajet.

Même lorsque certains transports sont gratuits pour les enfants, ceux-ci doivent généralement être en possession d'un titre de transport, d'une carte ou d'un abonnement nominatif.

Le parent est responsable :

- de l'achat du titre de transport
- de la validité de l'abonnement ou de la carte.

Le Yaya n'est pas responsable de se procurer, payer ou gérer le titre de transport de l'enfant.

Le parent reste responsable de l'état et de l'adaptation de l'équipement fourni à son enfant.

Le Yaya peut refuser d'effectuer un trajet si les conditions de sécurité ne sont pas réunies ou si l'équipement lui semble inadapté ou défectueux.

7. Comportement de l'enfant

Le parent sensibilise son enfant :

- au respect du Yaya
- aux règles de sécurité routière.

En cas de comportement dangereux ou irrespectueux, le Yaya peut décider d'arrêter les trajets avec la famille concernée.

8. Défraiement des trajets

Le défraiement des trajets est convenu directement entre le parent et le Yaya.

Bana n'intervient pas dans :

- la fixation du montant
- le paiement du défraiement.

Le défraiement peut être effectué :

- en espèces
- par virement
- via paiement QR.

Le défraiement doit être effectué :

- soit le jour du trajet
- soit au plus tard à la fin de la semaine, selon l'accord entre le parent et le Yaya.

Lors des premiers trajets, il est recommandé d'effectuer le défraiement après chaque trajet afin d'instaurer une relation de confiance.

Le défraiement n'est pas obligatoire mais il reconnaît :

- le temps consacré à l'accompagnement
- la responsabilité liée à la sécurité de l'enfant
- le partage des éventuels frais de déplacement

9. Respect mutuel

La communauté Bana repose sur la confiance et le respect.

Les parents et les Yaya s'engagent à maintenir une communication respectueuse et constructive.

Tout comportement irrespectueux ou inapproprié peut entraîner la suspension ou la suppression du compte utilisateur sur la plateforme.

10. Liberté d'acceptation des trajets

Les Yaya restent libres :

- d'accepter ou de refuser un trajet
- d'arrêter les trajets avec une famille.

Les Yaya ne sont pas les employés des parents ou de Bana et restent libres d'organiser leurs trajets selon leur planning et leurs disponibilités.

11. Responsabilité des objets personnels

Le parent reste responsable des objets personnels de son enfant, notamment :

- cartable
- téléphone
- vêtements
- équipements.

12. Respect de la vie privée

Les parents doivent respecter la vie privée et l'image des Yaya.

Il est interdit :

- de prendre des photos du Yaya
- de publier des photos incluant le Yaya

sans accord écrit préalable.

13. Rôle de la plateforme Bana

Bana est une plateforme de mise en relation entre parents et accompagnateurs.

Bana :

- ne fournit pas directement les services d'accompagnement
- n'intervient pas dans l'organisation concrète des trajets
- n'intervient pas dans l'accord ou le versement des défraiements.

14. Respect de la communauté Bana

La plateforme repose sur :

- la confiance
- la responsabilité
- l'entraide locale
- la mobilité durable

Tout comportement mettant en danger les enfants ou les Yaya, ou ne respectant pas ce règlement peut entraîner la suspension ou la suppression du compte utilisateur.

Dernière mise à jour le 17 mai 2026